



Association  
 Bien vivre à Puplinge

**Demande d'adhésion**

Je soussigné(e), M , Mme , Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Lieu : .....

Tél. : .....

Portable : .....

Email : .....

demande d'adhérer à l'Association BIEN VIVRE A PUPLINGE

Je souhaite recevoir les statuts :    oui     non

Le : .....

Signature : .....

**Comité:**

- Président: Jacques Weber
- Vice-président: Philippe Huber
- Secrétaire: Roland Portier
- Trésorier : Jean-François Pascalis
- Membres : Horace Gautier, John Keane, Charlotte Mariaux Appel

Octobre 2008 Association BIEN VIVRE A PUPLINGE - CP 20 – 1241 PUPLINGE  
 Compte: Banque Raiffeisen 919637.26 clearing 80188 CCP 12-6616-4  
 IBAN CH 27 80 18 8000 0919 63726  
 Cotisation 2008 : Fr. 20.-/membre, Fr. 40.-/couple



Association  
 Bien vivre à Puplinge



*Un été riche en événements sur la Rive Gauche a fait suite  
 au déclassement des Communaux d'Ambilly  
 en zone de développement 3  
 voté par le Grand Conseil le 13 juin 2008*

[www.bvap.org](http://www.bvap.org)



Boite Postale 20 - CH-1241 Puplinge  
 Internet : [www.bvap.org](http://www.bvap.org) - Courriel : [bvap41@yahoo.fr](mailto:bvap41@yahoo.fr)



### Etape décisive dans le projet « Communaux d'Ambilly »

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'été 2008 a été riche en événements pour notre association. Il est vrai que ces derniers ont concerné essentiellement notre voisine, la Commune de Thônex, mais le projet d'urbanisation dit « des Communaux d'Ambilly (CA) » est d'une telle ampleur que nous ne pouvons nous en désintéresser, quand bien même les CA sont situés uniquement sur la Commune de Thônex. Ce point avait par ailleurs déjà été mentionné dans notre dernier « Mot du Comité » datant de mai 2008.

Dans sa séance du 13 juin dernier, le Grand Conseil a accepté (à l'unanimité moins une opposition !) le Projet de Loi (PL) 10189 déclassant d'un bloc les 424'000 mètres carrés des CA en zone de développement 3, zone permettant la construction de grands immeubles de 29 m de

hauteur à la corniche. Cette décision a été prise en dépit de plusieurs centaines d'oppositions, dont celle de BVAP. En effet notre Commune est concernée dans la mesure où l'exposé des motifs du PL 10189 mentionne explicitement que l'urbanisation des CA n'est que la première étape du projet appelé MICA (Mon Idée – Communaux d'Ambilly) et que les deux phases suivantes prévoient l'urbanisation des terrains des Grands Prés et de Mon Idée sis sur la Commune de Puplinge.

### Le Plan Directeur de Quartier – Horizon 15 ans est adopté

Grand motif d'inquiétude : ce déclassement a été effectué sans que le Plan Directeur de Quartier (PDQ) relatif aux CA, et préparé par le Département du Territoire, ne soit ratifié par l'autorité compétente, soit le Conseil d'Etat. Il y avait donc un vide important sur la nature de l'urbanisation des CA puisque le vote du Grand Conseil laissait toute latitude au Conseil d'Etat quant au type d'aménagement prévu sur les CA. On se rappellera à ce sujet que le projet initial datant de 2003 prévoyait l'hébergement de 10'000 nouveaux habitants sur le site de MICA !

Nouvelle péripétie, rassurante : nous avons reçu à fin juillet la dernière version de ce PDQ, contenant les modifications exigées par la Commune de Thônex, et intitulé : « Périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée - Communaux d'Ambilly. Projet d'aménagement – Horizon 15 ans ». Nous y avons appris avec soulagement que ce PDQ prévoit la construction de 3 pièces urbaines, avec 1'241 logements d'un gabarit moyen de 4 niveaux, en 15 ans et destinées à accueillir environ 3'000 nouveaux habitants. On est loin des chiffres avancés en 2003, même si les problèmes liés aux transports, à la gestion des eaux, à l'impact sur l'environnement, etc., restent à résoudre.

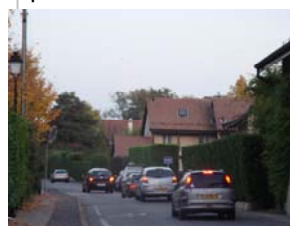
### Bonne nouvelle pour Puplinge

Ce PDQ vient d'être adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 27 août, ce qui signifie que durant les 15 prochaines années les efforts d'urbanisation du PAC MICA porteront sur les CA. Prochain problème à résoudre pour les promoteurs : le revirement de la Commune d'Ambilly qui ne désire plus vendre ses terrains mais accorder un droit de superficie. Mais chaque chose en son temps et laissons aux différents acteurs le soin de trouver une solution...



### Convocation à la Mairie - Plan Directeur Communal

BVAP a été reçue par le comité de pilotage comprenant les représentants de l'exécutif communal, du DT et de MIDarchitecture. Nos remarques, que vous pouvez consulter sur notre site internet [www.bvap.org](http://www.bvap.org), n'ont été que très



partiellement retenues par le comité de pilotage ce que nous regrettons. De l'avis de BVAP, ce plan contient beaucoup de généralités concernant l'aménagement et la circulation sans préconiser de solutions concrètes et sans fixer de priorités. Pour cette raison, en un premier temps, BVAP fera une étude sur la circulation dans la commune et apportera des propositions concrètes à la

commune pour limiter le transit des véhicules en son centre.

### Survol de la commune par les avions, jets privés et hélicoptères

Nous constatons que de plus en plus de jets et hélicoptères survolent notre commune à basse altitude en approche d'atterrissage vers l'aéroport d'Annemasse. Par lettre du 16 septembre 2008 BVAP a demandé à la commune de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les procédures de décollage et atterrissages des appareils en provenance ou en direction de l'aéroport d'Annemasse soient scrupuleusement respectées. La commune a donné une suite favorable à cette demande en intervenant auprès de l'aéroport d'Annemasse et du Conseil d'Etat. Affaire à suivre.

